

Élections Départementales 22 et 29 mars 2015

CHARENTON - JOINVILLE - NOGENT - ST MAURICE

Je soutiens la candidature de Sylvie MERCIER et de Thierry VIMAL

Elections départementales des 22 & 29 mars 2015

Suivez nous sur FACEBOOK : **Départementales 94 Mercier-Vimal**

J'accepte de participer à la campagne en (cochez la ou les cases) :

Aidant aux opérations de tractage

Acceptant que mon nom soit publié sur le comité de soutien

Apportant ma contribution financière :

Chèque à libeller à l'ordre de : « **BUCLIN MF MERCIER / VIMAL ED 2015** »

A retourner à : **Anne BUCLIN - 87 quai de la Marne - 94340 JOINVILLE LE PONT**

Madame/Monsieur :

Adresse :

CP : VILLE :

Tél : Mail :

La loi n° 95-65 du 19/01/1995 relative au financement de la vie politique donne aux citoyens et à eux seuls le pouvoir de financer la campagne des candidats qu'ils soutiennent. Un reçu vous sera adressé, vous permettant de déduire la somme de vos impôts en vertu de la loi. Imprimé sur papier recyclé.

Élections Départementales 22 et 29 mars 2015

CHARENTON - JOINVILLE - NOGENT - ST MAURICE

Je soutiens la candidature de Sylvie MERCIER et de Thierry VIMAL

Elections départementales des 22 & 29 mars 2015

Suivez nous sur FACEBOOK : **Départementales 94 Mercier-Vimal**

Je souhaite participer à la campagne en :

Aidant aux opérations de tractage

Acceptant que mon nom soit publié sur le comité de soutien

Apportant ma contribution financière

Chèque à libeller à l'ordre de : « **BUCLIN MF MERCIER / VIMAL ED 2015** »

A retourner à : **Anne BUCLIN - 87 quai de la Marne - 94340 JOINVILLE LE PONT**

Madame/Monsieur :

Adresse :

CP : VILLE :

Tél : Mail :

La loi n° 95-65 du 19/01/1995 relative au financement de la vie politique donne aux citoyens et à eux seuls le pouvoir de financer la campagne des candidats qu'ils soutiennent. Un reçu vous sera adressé, vous permettant de déduire la somme de vos impôts en vertu de la loi. Imprimé sur papier recyclé.